



Assemblée générale

Distr. générale
23 septembre 2014

Soixante-neuvième session
Point 124 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 septembre 2014

[sans renvoi à une grande commission (A/69/L.2)]

69/1. Mesures visant à endiguer et combattre l'épidémie à virus Ebola qui s'est déclarée récemment en Afrique de l'Ouest

L'Assemblée générale,

Se déclarant gravement préoccupée par la récente flambée du virus Ebola en Afrique de l'Ouest et par sa nature et son ampleur sans précédent,

Se déclarant profondément préoccupée également par la détérioration rapide de la situation, en particulier en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, et par la menace qui en résulte pour le relèvement de ces pays après des conflits,

Notant avec une vive préoccupation que les avancées faites ces dernières années par les pays touchés sur la voie de la consolidation de la paix, du renforcement de la stabilité politique et de la reconstruction de l'infrastructure socioéconomique risquent d'être remises en cause,

Insistant sur le fait qu'il faut d'urgence juguler cette crise de santé publique en raison des graves conséquences qu'elle peut avoir sur les plans humanitaire, économique et social,

Soulignant qu'elle est fermement résolue à faire face à cette situation d'urgence, rapidement, efficacement et de manière coordonnée,

Consciente du rôle central que joue l'Organisation mondiale de la Santé dans la mobilisation d'un appui à l'échelle mondiale en faveur des interventions courageuses des pays dont les peuples sont touchés ou menacés par le virus Ebola,

Saluant tous les efforts déployés aux niveaux national, régional et international en vue de mettre fin à la crise, et réaffirmant le rôle important incombant aux organisations régionales et sous-régionales dans ce contexte, en particulier à l'Union africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest,

Se félicitant de la nomination par le Secrétaire général d'un Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour l'Ebola et d'un Coordonnateur adjoint pour l'Ebola et Responsable de la gestion de la crise afin d'aider les gouvernements des pays de la région à faire face à l'épidémie d'Ebola,

Notant l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2176 (2014), le 15 septembre 2014, et de la résolution 2177 (2014), le 18 septembre 2014,



1. *Se félicite* que le Secrétaire général ait exprimé l'intention de créer la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola¹ ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour mettre rapidement son projet à exécution et de lui présenter un rapport détaillé à ce sujet pour examen à sa soixante-neuvième session ;
3. *Demande* à tous les États Membres, aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et aux organismes des Nations Unies d'apporter leur plein appui à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

*3^e séance plénière
19 septembre 2014*

¹ Voir A/69/389-S/2014/679.